



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service du développement professionnel et des conditions de travail

*Sous-direction du recrutement
et de la mobilité*

*Bureau des recrutements
par concours (RM1)*

2019-310-IPEF-int

Guide pour la constitution du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

Concours interne à caractère professionnel d'Ingénieur des Ponts, des Eaux, et des Forêts

Session 2019

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté et ne sera demandé qu'aux candidats admissibles

► Attention : Une version « électronique » (portant mentions de vos nom, prénom et intitulé du concours) du dossier «RAEP» établi en vue de l'épreuve orale d'admission, devra être envoyée au plus tard **le lundi 13 mai 2019** à l'adresse suivante :

ipef.rm1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

**LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT L'ENSEMBLE DE CE GUIDE AVANT DE COMMENCER LA
CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER.**

La loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique a ouvert la possibilité d'une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans les concours de la fonction publique. Ce nouveau type d'épreuve substitue aux exercices académiques traditionnels des modalités nouvelles qui permettent aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration de l'État, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, dans la fonction publique hospitalière, dans une organisation internationale gouvernementale ou dans le secteur privé ou associatif.

L'arrêté du 3 décembre 2009, modifié, fixant les règles générales d'organisation du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux, et des forêts, ainsi que les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury introduit ce dispositif de RAEP dans le cadre du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux, et des forêts.

Ainsi l'épreuve d'admission de ce concours interne à caractère professionnel consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien vise, à apprécier la personnalité du candidat, ses aptitudes ainsi que sa motivation professionnelle pour les emplois et les métiers du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

La constitution par chaque candidat d'un dossier de RAEP, selon le modèle ci-joint, doit permettre au jury du concours d'identifier, lors de l'entretien, la nature de son activité professionnelle passée et les compétences qu'il a développées à ce titre. Votre dossier devra comporter des informations suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre vos activités et les principaux métiers susceptibles d'être exercés par un ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Vous trouverez dans le présent guide tous les renseignements nécessaires pour vous aider à constituer votre dossier de RAEP.

**RUBRIQUES DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)**

**Concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans
le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est ouvert aux :

- ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;
- ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou du développement durable ;
- ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- ingénieurs des travaux de la météorologie ;
- ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État ;

qui remplissent les conditions fixées par l'article 10 du décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, soit :

- être, le 1er octobre 2019, en position d'activité ou de détachement,
- justifier, au 1er octobre 2019, d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs de ces corps.
- ne pas s'être présenté plus de trois fois au concours interne à caractère professionnel.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (PAGE 1)

NOM D'USAGE OU DE FEMME MARIÉE : en majuscules

PRÉNOM : en majuscules

VOTRE SITUATION ACTUELLE (PAGE 3)

Vous devez préciser votre situation actuelle en remplissant les champs afférents.

VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (PAGES 4 À 9)

Présentez votre expérience professionnelle dans les tableaux des pages 4 à 8 :

- vos fonctions actuelles,
- vos fonctions antérieures (de la plus récente à la plus ancienne),
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariats...).

Si vous n'avez pas assez de place sur le formulaire en ligne, n'hésitez pas à ajouter des pages dactylographiées.

PÉRIODE	CATÉGORIE/ CORPS/ CADRE D'EMPLOIS	STATUT (*)
Format date : JJ/MM/AAAA	- catégorie : A, - Corps ou cadre d'emplois : ITPE, IAE, ITM, ITGCE, IEEAC,...	Activité - salarié, - bénévole, - mandats électifs, - fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou non titulaire) ou assimilé,

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET/OU TRAVAUX RÉALISÉS

décrivez vos activités en vous appuyant sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du RIME ou sur celle du répertoire du ministère. Listez vos travaux. (*)

PRINCIPALES COMPÉTENCES (*) DÉVELOPPÉES DANS CETTE ACTIVITÉ

Décrivez vos activités en vous appuyant sur la fiche emploi du RIME ou sur celle du répertoire du ministère.

(*) Le RIME couvre l'ensemble des activités des agents de l'État ; cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

► Les travaux et/ou documents devant être annexés au dossier RAEP :

Vous devez joindre au présent dossier deux actions ou projets menés au travers des différents postes occupés en qualité de membre de l'un des corps visés à l'article 5 (chapitre II) du décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 qu'il vous paraîtrait pertinent de porter à la connaissance du jury au regard de l'expérience professionnelle recherchée. Vous classerez ces pièces dans la partie « Annexes » du dossier (4 pages dactylographiées par action- *chaque action peut éventuellement être accompagnée d'annexes ou pièces justificatives dans la limite de 5 pages par action*).

"Les documents susceptibles d'être présentés peuvent être de nature très variée : note, fiche, lettre, rapport, dossier préparatoire d'une réunion, compte rendu, procès-verbal, relevé de conclusions, mémoire en défense, extrait de guide de procédures, de guide méthodologique, article, supports de communication (affiche, plaquette,...), etc."

Privilégiez les documents qui font clairement ressortir vos compétences.

Avant de commencer la rédaction de chaque action, il vous est suggéré de vous poser les questions suivantes. Ces questions sont données à titre indicatif. Leur liste n'est en aucun cas exhaustive.

1- La finalité du document choisi

Réfléchissez à son objet, son but ou son objectif. Est-ce un acte préparatoire, un document d'information, de consultation, d'explication, etc. ? Présentez un aperçu de sa finalité.

2- La procédure dans laquelle le document s'inscrit

Ce document a-t-il un fondement législatif, réglementaire, etc... ?

3- Le fait générateur du document

Quel a été le commanditaire de votre production ? Ce document répond-il à une demande écrite/orale, à celle d'un usager, à la demande écrite/orale du chef de service ? A-t-il été produit à votre initiative personnelle, etc... ?

4- Les procédures et démarches préalables à la production de votre document

Avez-vous été amené à consulter des services ? Sous quelles formes ? Avez-vous dû effectuer des recherches juridiques/documentaires ? Sous quelles formes ? Avez-vous dû expertiser des textes de droit, organiser des réunions ? Selon quelles modalités ? Avez-vous été amené(e) à vérifier des pièces de dossier, etc... ?

5- Les éventuelles contraintes liées à la production de votre document

Avez-vous des délais à observer, des consultations préalables obligatoires (organismes, administrations,..), à tenir des commissions, etc... ?

6- Les modalités d'élaboration du document

Quel travail de réflexion et de rédaction son élaboration a-t-elle représenté ? Avez-vous dû prendre en compte un précédent texte réglementaire, un rapport, un bilan... ? Est-il le résultat d'un travail personnel ou d'équipe ? Dans ce cas, vous préciserez la part personnelle que vous aurez prise à l'élaboration du document.

7- La ou les suites données à votre document

A l'issue de sa production, votre document a-t-il été publié ? diffusé ? sur quel périmètre ? Peut-être a-t-il donné lieu à un enregistrement, un classement, une mise en paiement, une inscription à l'ordre du jour d'une commission, etc.. ?

VOTRE PARCOURS DE FORMATION (PAGE 10 ET 11)

- Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel : apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école), congés de formation, etc... d'une durée supérieure à deux jours.

- Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée.

PÉRIODE	DURÉE	*****
Format date : JJ/MM/AAAA	- nb de jours (j), - ou nb de semaines (s), - ou nb de mois (m)	

Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter (cf. partie «Annexes» du dossier page 12).

LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE AU REGARD DU PROFIL RECHERCHE (PAGES 12 ET 13)

► Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché

Vous indiquerez, en deux pages dactylographiées maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et préciserez **vos motivations pour exercer l'un des emplois potentiels d'affectation du concours d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.**

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles acquis :

- dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en France, dans un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ou dans un État autre que ceux mentionnés ci-dessus.

Tableau récapitulatif des documents à joindre à votre dossier :

Vous complétez le tableau des annexes, si vous le souhaitez, et classerez les documents justificatifs :

- PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE AVEC PRÉNOM ET NOM AU VERSO (NE PAS COLLER, NI AGRAFER AU DOSSIER SVP).
- PHOTOCOPIE DES DIPLOMES ET/OU TITRES
- COPIES DES DEUX ACTIONS

**

Déclaration sur l'honneur

Vous devez remplir cette déclaration, la dater et la signer. Document à envoyer en un seul exemplaire.

Visa de l'autorité compétente

Fiche qui atteste de votre situation professionnelle actuelle et que vous remettrez au service organisateur dans le cadre de l'épreuve RAEP.

Document à envoyer en un seul exemplaire.